

Un clou dans la tête !

PAR JULIE MÉLANÇON

Un travailleur est atteint à la tête par l'un des clous d'une cloueuse pneumatique.

Que s'est-il passé ?

Le 28 mars 2011, dans une municipalité de la région de Vaudreuil-Soulanges, un charpentier-menuisier et un apprenti terminent la mise en place de l'ossature de bois des divisions des différentes pièces de l'étage d'une résidence privée. Ils travaillent en équipe depuis environ un an. À l'aide d'un banc de scie, l'apprenti coupe les entremises qui doivent être installées. Il les apporte ensuite au charpentier-menuisier, qui les fixe avec une cloueuse pneumatique à bande de clous. Ce dernier, son bras gauche en extension, cloue les colombages du haut de la porte de la garde-robe de la chambre principale. La cloueuse est ajustée en mode de commande par contact, c'est-à-dire que par un simple contact du palpeur de sécurité avec une surface ou un objet, un clou est expulsé pendant que la gâchette est enfoncée. Comme il a terminé, le travailleur abaisse son bras gauche, qui tient la cloueuse, son doigt toujours sur la gâchette de l'outil. Le charpentier-menuisier a l'habitude de maintenir son doigt sur la gâchette entre les opérations de clouage afin d'être plus efficace dans l'exécution de son travail et de maintenir une bonne prise sur la poignée de l'outil. Son collègue, l'apprenti, est alors accroupi pour déposer des pièces de bois. Le palpeur de la cloueuse entre en contact avec la tête de l'apprenti. Comme le mécanisme d'activation de la cloueuse est enclenché, un clou est expulsé de l'outil et entre à la verticale dans le lobe occipital du crâne du travailleur. Le travailleur de 22 ans est transporté à l'hôpital. Par miracle, il survit...

Qu'aurait-il fallu faire ?

La cloueuse ne devrait jamais être ajustée en mode de commande par contact. C'est ce qui a conduit au déclenchement accidentel de l'expulsion d'un clou, puisqu'un

simple contact du palpeur avec une surface est suffisant pour expulser un clou involontairement. À l'origine, l'outil fonctionne en mode séquentiel complet, c'est-à-dire qu'il va libérer un clou chaque fois que le palpeur est enfoncé sur la pièce à clouer et que la gâchette d'activation est actionnée par le travailleur. Ce dispositif permet d'éviter certains déclenchements accidentels. Mais l'employeur a fait modifier la cloueuse pour accroître la cadence de travail.

Les deux charpentiers-menuisiers travaillaient à proximité l'un de l'autre, sans avoir délimité une zone de travail, même si l'un des deux manipulait une cloueuse pneumatique. De plus, le charpentier-menuisier et l'apprenti n'avaient reçu

aucune formation sur l'utilisation sécuritaire des cloueuses pneumatiques. Les travailleurs doivent recevoir une formation sur les dangers auxquels ils sont exposés et les méthodes de travail appropriées. L'employeur doit également s'assurer que tous les éléments touchant la sécurité soient bien compris.

Nos personnes-ressources : Pierre Privé, coordonnateur aux enquêtes, et Henri Bernard, conseiller en prévention, tous deux de la Direction générale de la prévention-inspection et du partenariat de la CSST.

Pour en savoir plus

Lien vers le rapport d'enquête : www.centredoc.csst.qc.ca/pdf/ed003893.pdf

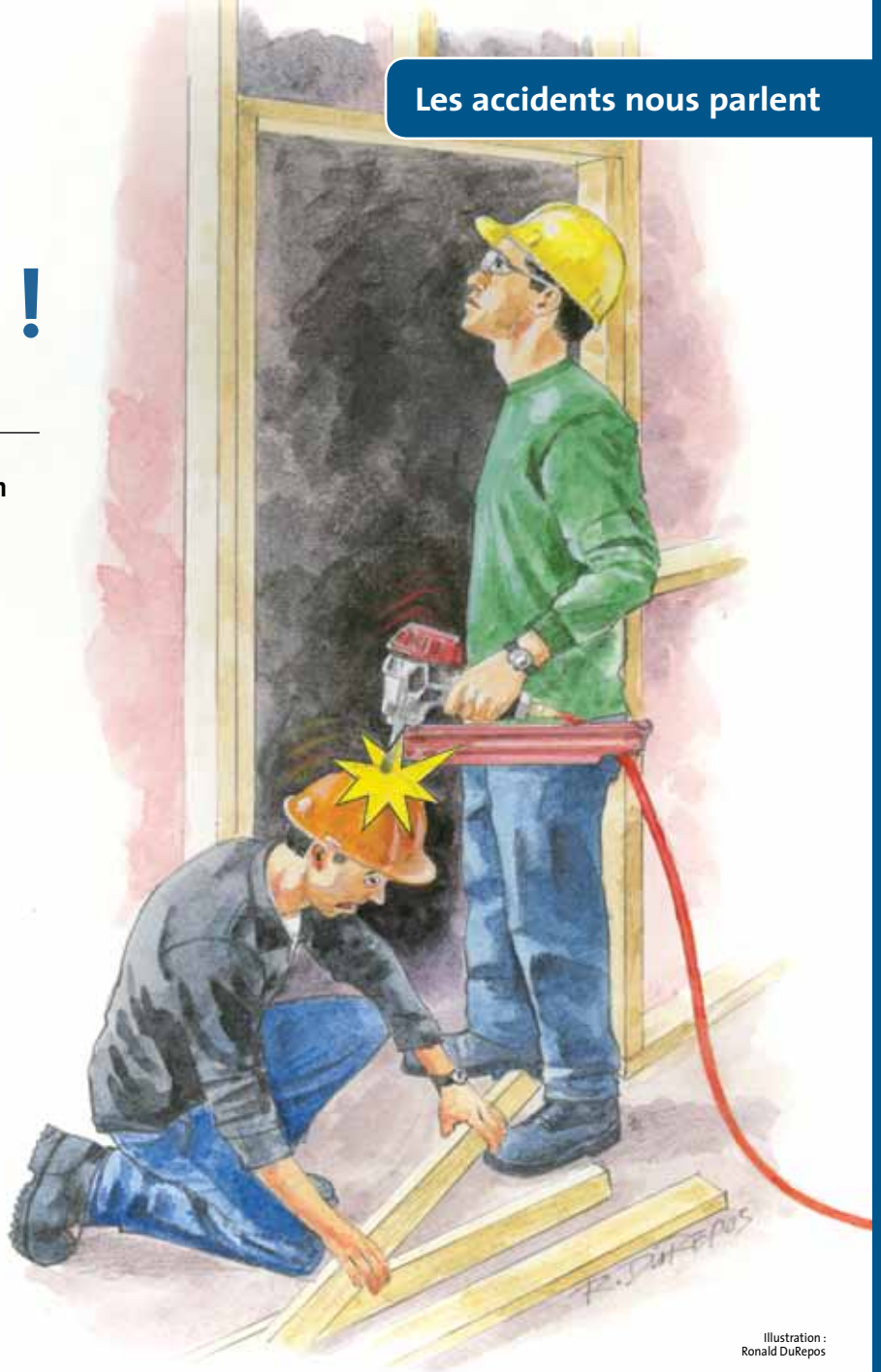


Illustration :
Ronald DuRepos